

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 25 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 19/02/2018
et publication du 20/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D07_15_02_2018 : CIAP Application de territoire

Suite au marché lancé en janvier pour le développement d'une application de territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Voyage Numérique 4 réponses ont été analysées par la commission Culture et Patrimoine assistée de l'agence So Numérique et de l'équipe technique du PETR.

La proposition de la société « LIVDEO » ayant obtenu la meilleure note, il est proposé au comité syndical de contractualiser avec elle pour un montant de 57 540€ TTC pour l'investissement, 5 988€ TTC pour la maintenance en année N et 9 000€ TTC pour la maintenance en année N+1.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer le marché de développement d'une application de territoire avec la société « LIVDEO » pour un montant de 57 540€ TTC pour l'investissement, 5 988€ TTC pour la maintenance en année N et 9 000€ TTC pour la maintenance en année N+1.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures



Le Président
Régis VALLIENNE